

Compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 23 février 2015

Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, le Maire sollicite l'assemblée afin de rajouter un point de débat qui ne figure pas à l'ordre du jour : les tarifs de location de la salle multi-activités, la convention avec les locataires de la salle et le règlement d'utilisation de la salle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Présentation du compte administratif 2014 des budgets de la commune et du service assainissement :

Chaque élu a été destinataire d'un document retraçant la prévision budgétaire 2014 et le réalisé (section de fonctionnement et d'investissement).

Les consommations de crédits sont commentées par article budgétaire.

Le Maire propose de réunir la commission des finances le lundi 16 mars à 20 heures pour travailler sur la proposition budgétaire 2015.

Dossier de subventions 2015 : DETR : voirie 2015, étude diagnostic accessibilité et agenda d'accessibilité programmé.

Les dossiers de DETR doivent être déposés auprès des services de l'Etat au plus tard le 28 février 2015.

Dossier de voirie :

Suite à la consultation effectuée sur le site de l'association des maires de la Corrèze, le Maire indique que le bureau Colibris VRD a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la programmation de voirie des années 2015.2016.2017.

Monsieur le Maire donne communication de la circulaire d'appel à projets relative à la programmation 2015 de la DETR. Le conseil municipal décide de présenter à subvention un dossier de voirie 2015 inscrit dans les travaux de programmation d'entretien de la voirie communale pour les années 2015.2016 et 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le projet présenté par le bureau Colibris chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie,
- Valide la portion de voie retenue au titre de la programmation 2015 : voie communale de la RD 38 au village de la Chèze pour un montant estimatif de 70650.00 € HT et 72522.23 € HT maîtrise d'œuvre comprise,
- Décide de l'engagement et de la réalisation du projet
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015
- Donne pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette opération
- Approuve le plan de financement qui suit :

Montant de l'estimation HT 72522.23 € HT

Subvention DETR taux minoré 32 % : 23207.12 €

Subvention conseil général : 3976.00 €

Montant TTC 87026.68 €

Autofinancement à la charge de la collectivité : 59843.56 €

Dossier diagnostic ERP et Ad'ap :

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 qui a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Avant le 27 septembre 2015, les collectivités ont l'obligation de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour mettre en conformité leurs Etablissements Recevant du Public.

Par délibération en date 15 décembre 2014, il a été décidé de réaliser une consultation groupée pour la désignation d'un bureau d'études qui se verrait confier la réalisation du diagnostic et de l'Ad'ap de chaque commune signataire de la convention de groupement de consultation.

Monsieur le Maire donne communication de la circulaire d'appel à projets relative à la programmation 2015 de la DETR. Il propose de solliciter les services de l'Etat pour le financement de l'étude relative à l'élaboration du diagnostic des ERP et à la réalisation d'un Ad'ap.

Le conseil municipal après délibération

- décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 à hauteur de 30 % du montant de la mission diagnostic et Ad'ap
- mandate le Maire pour le dépôt du dossier de demande d'aide.

Contrats assurances : multirisque commune et couverture des risques statutaires du personnel communal :

Multirisque commune :

Il a été demandé à Groupama titulaire du contrat multirisque d'établir un avenant au contrat initial pour une durée de un an afin de pouvoir organiser au cours du dernier trimestre 2015 une mise en concurrence de l'ensemble des contrats de la collectivité : multirisque et assurance des véhicules.

La proposition d'avenant intègre la couverture de la salle multi-activités coût : 11956.00 € (contre 11918.00 € en 2014).Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant au contrat initial.

Contrat CNP :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel est arrivé à échéance. Il convient donc de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet au 1er janvier 2015
- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP et s'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2015.

Diagnostic éclairage public et bâtiments scolaires :

Eclairage public :

A la demande du maire, le bureau d'études Dejante a établi un devis relatif à une prestation d'étude pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune. Cette prestation peut bénéficier d'une aide de 50 % de l'Ademe.

Le montant de la prestation s'élève à 2250.00 € HT.

Elle permettra d'avoir un inventaire technique, une cartographie des installations existantes, et un diagnostic permettant d'évaluer les économies d'énergie potentielles et un schéma de rénovation des installations.

Le conseil municipal, après délibération, valide le principe de la réalisation du diagnostic et autorise le Maire à solliciter les financements.

Bâtiments scolaires :

Le recteur de l'académie a rappelé par courrier adressé aux maires leurs obligations quant à la réalisation de diagnostics rendus obligatoires par le décret relatif à la santé, la sécurité et la prévention médicale.

Ces diagnostics concernent :

- Le dossier technique amiante
- Le diagnostic radon
- Le diagnostic plomb hydrique (présence de plomb dans l'eau)

Le conseil municipal, après délibération, donne pouvoir au Maire pour effectuer le choix du bureau d'études qui présentera la meilleure offre.

Cession de la grange Laval :

Ce bien est situé sur la parcelle 142 à proximité de Meyssac Viandes. Il avait fait l'objet d'une estimation établie par France Domaines en 2011 : estimation 27000.00 € avec une marge de négociation de plus ou moins 15 %. Une personne privée a fait part, par courrier, de son intérêt pour une éventuelle acquisition.

Le conseil municipal souhaite solliciter de nouveau France Domaines afin d'obtenir une évaluation du bien plus récente.

Admission en non –valeur budget assainissement :

Monsieur le maire présente aux élus deux demandes d'admission en non-valeur concernant des redevances assainissement. La première concerne la redevance assainissement des années 2011 et 2012 pour un montant de 164.92 €. Le débiteur a quitté la commune et aucune information n'a pu être trouvée pour le localiser.

La deuxième admission en non –valeur présentée concerne également la redevance assainissement des années 2011.2012.2013 pour un montant de 286.72 €. Le débiteur a fait l'objet d'une ouverture de procédure de surendettement.

Monsieur le Maire rappelle que cette demande d'admission en non-valeur est présentée par le comptable public alors qu'il a mis en œuvre tous les moyens en sa possession permettant le recouvrement des sommes dues et que les démarches entreprises n'ont pas permis la récupération des sommes dues.

Le conseil municipal après délibération valide à l'unanimité les demandes d'admission en non-valeur présentées.

Tarif cantine adulte :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'instituer un tarif adulte cantine à compter du 1er janvier 2015.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de fixer le prix du repas à 3.50 €.

Tarif salle multi-activités, convention et règlement d'utilisation :

Sancia Terrioux donne lecture du projet de convention de location de la salle multi-activités et du règlement. Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention telle qu'elle est présentée et le règlement annexé. Les tarifs qui suivent sont adoptés

à l'unanimité :

Période de location du lundi au vendredi (la journée ou la soirée) :

Associations : 80 €

Particuliers meyssacois : 100 €

Particuliers hors commune : 180 €

Période de location : le week-end

Associations : 150 €

Meyssacois : 300 €

Particuliers hors commune : 450 €

Participation aux frais de chauffage pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} mai :

Associations : 20 €

Meyssacois : 30 €

Particuliers hors commune et associations hors commune : 50 €

Tarifs associations hors commune :

Le week-end : 250.00 €

A la journée ou la soirée du lundi au vendredi : 150 €

Tarifs de location de l'ancienne cantine :

A ce jour, les locaux de l'ancienne cantine étaient prêtés gracieusement aux associations qui en faisaient la demande.

Le conseil municipal, après délibération décide d'établir une convention de prêt des locaux de l'ancienne cantine aux particuliers qui en feront la demande aux tarifs qui suivent :

Location aux Meyssacois : 50 €

La gratuité pour les associations est maintenue.

Une participation aux frais de chauffage est instituée pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} mai :

Associations : 20 €

Habitants de la commune : 30 €

Questions diverses :

Colonnes enterrées : Suite à l'impossibilité technique liée à la présence de réseaux sur le site de l'Auvitrie, le projet de colonnes enterrées est abandonné.

Demande de locaux de la délégation locale de la Croix Rouge Française : Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de local pour la Croix Rouge qui est contrainte d'abandonner le bureau occupé Grand'Rue. Il leur a été proposé le local situé au foyer culturel (ex PPM).

Une contribution aux charges locatives leur sera demandée.

Nommage et numérotation des rues :

Jean -François Berger présente la procédure à mettre en œuvre pour le nommage et la numérotation des rues.

Ce dispositif ne revêt aucun caractère obligatoire pour les communes dont la

population est inférieure au seuil de 2000 habitants.

La première étape consiste à nommer les rues qui ne sont pas qualifiées, la numérotation se faisant par la suite par procédé séquentiel ou métrique.

Jean-François Berger convoquera les élus qui souhaiteront travailler sur le projet.

Bulletin municipal :

Caroline Gary fait le point sur la parution du dernier bulletin municipal. Elle indique que les modalités de distribution devront être améliorées et le nombre d'exemplaires édités revu à la hausse (800).

Le prochain bulletin est à paraître en juillet.

Un point est également fait sur le nouveau site internet. Afin d'améliorer la communication avec les représentants des associations, une rencontre sera programmée.

Bibliothèque- médiathèque :

Christophe CARON fait part de la visite du directeur de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze venu présenter aux élus le plan départemental de la lecture publique. La bibliothèque-médiathèque est actuellement classée en niveau 2. Pour bénéficier du classement en niveau 1, des travaux seraient nécessaires (possibilité de financement à 75 %) et l'amplitude d'ouverture au public devrait être revue.

La réalisation de ce projet ne peut être envisagée que sur l'exercice 2016.

Bilan réunion « Après Charlie et bien vivre ensemble » :

Quelques suggestions d'actions à mettre en place sont évoquées :

- Mise en place d'un parcours citoyen sous forme ludique, à destination des jeunes afin d'améliorer leur connaissance des institutions, le rôle de la collectivité etc...
- Café citoyen, ou petit-déjeuner citoyen : rencontre mensuelle élus/citoyens dans un café pour échanger autour d'un thème fixé à l'avance ou sous forme de discussion libre .

Repas des aînés : Il est programmé le samedi 11 avril à la salle de Versailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.